

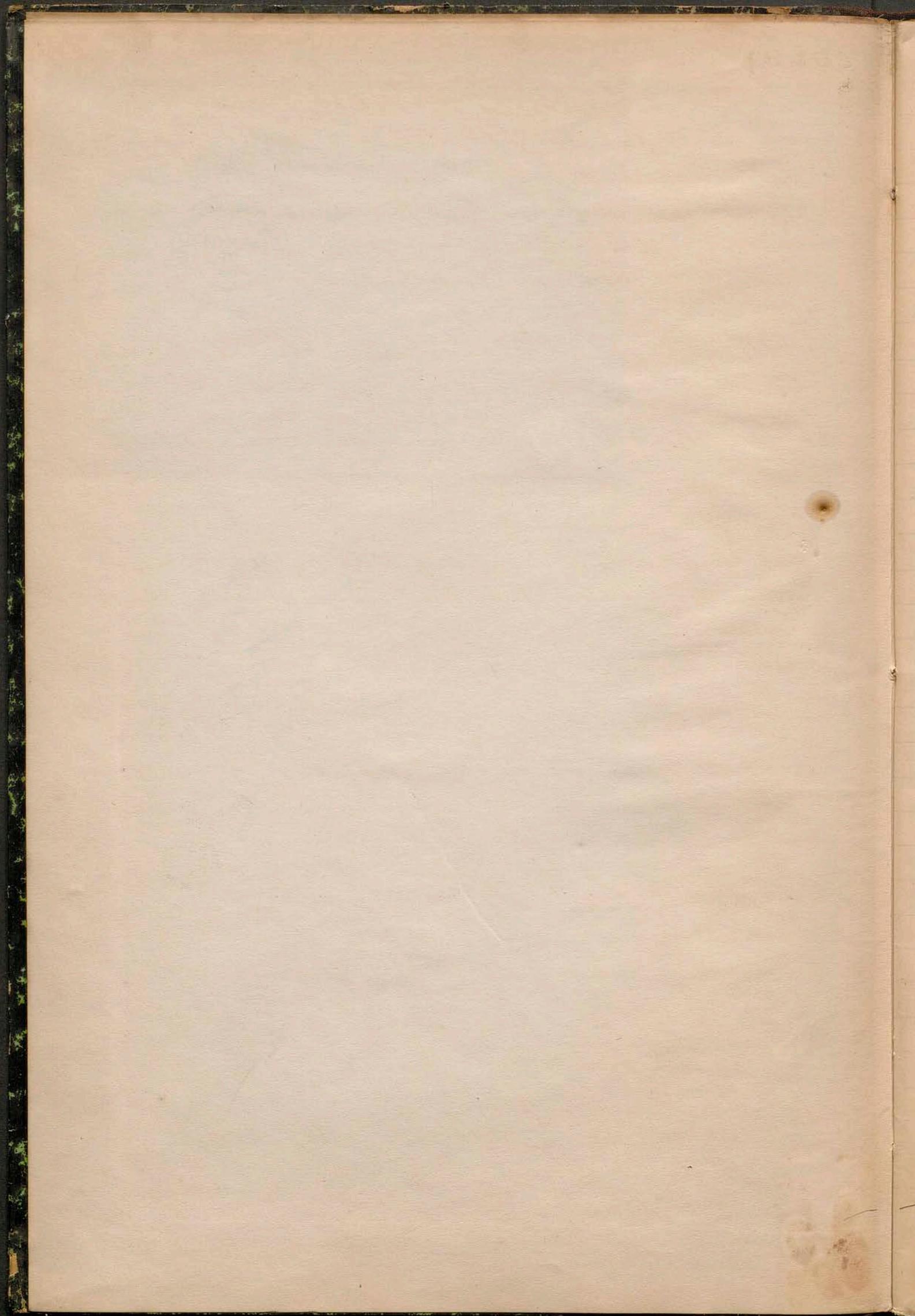
801

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, por-  
tant acceptation définitive de la **donation**  
consentie à l'État par M. Auguste Rodin.  
(N° 349, année 1916.)

(Nommée le 28 septembre 1916.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : BEAUVISAGE. *Secrétaire*  
2<sup>o</sup> — MASCURAUD.  
3<sup>o</sup> — MURAT. *Président*  
4<sup>o</sup> — Eugène LINTILHAC. *Rapporteur*  
5<sup>o</sup> — DAUDE.  
6<sup>o</sup> — HERRIOT.  
7<sup>o</sup> — Georges TROUILLOT.  
8<sup>o</sup> — Henry BOUCHER.  
9<sup>o</sup> — GABRIELLI.



1  
Séance du 2 Octobre 1916

Présents: Mascaraud, Lintilhac, Brouillet, Gabrielli

Beauvisage, Murat

Sont désignés pour Président: Murat

Secrétaire: Beauvisage

Rapporteur: Lintilhac

— M<sup>r</sup> Lintilhac pose sa candidature aux fonctions de rapporteur et expose les grandes lignes du rapport qu'il ferait, si elles lui étaient confiées, insistant sur la valeur artistique et éducative de l'œuvre de Rodin.

— M<sup>r</sup> Boucher fait quelques réserves et s'inquiète des dépenses auxquelles l'Etat serait entraîné pour l'installation du Musée Rodin dans l'Hôtel Biron.

— M<sup>r</sup> Lintilhac répond par des explications démontrant que ces inquiétudes ne sont pas fondées, lesdites dépenses étant très minimes.

— M<sup>r</sup> Boucher s'inquiète encore de diverses conditions du contrat, en particulier à propos des droits de reproduction.

— M<sup>r</sup> Lintilhac fait connaître à ce sujet qu'une nouvelle convention a été signée par M. Rodin, ajoutant de nouveaux dons, et réduisant les facilités de reproduction.

— Cette nouvelle convention sera communiquée au rapporteur de la Commission, qui se déclare à l'unanimité des membres présents favorable à l'acceptation de la donation Rodin, sous réserve d'examiner plus tard les clauses de la dite nouvelle convention.  
— M<sup>r</sup> Lintilhac est nommé rapporteur.

Le Président

Murat

Le Secrétaire

Murat

Beauvisage

21  
Séance du 17 octobre 1916 - 2<sup>h</sup> 1/2 -

Présents: MM. Murat, président; Lintilhac, rapporteur;  
Gabrielli; Bouvisage, secrétaire. — Excusi: M<sup>r</sup> Mascureau.

M<sup>r</sup> Lintilhac donne lecture de son rapport, concluant à l'acceptation de la donation Rodin, tant au raison des avantages qu'elle présente pour l'Etat que de l'intérêt artistiques offert, par le nouveau musée Rodin, au public qui sera appelé à le visiter.

Le président et les membres de la Commission remercient leur collègue Lintilhac du remarquable rapport qu'il vient de leur lire et dont ils se félicitent chaleureusement.

Le président fait ensuite introduire une députation d'artistes qui ~~est~~ demandé à être entendue par la Commission. Cette députation comprend, avec M<sup>r</sup> Lecomte du Nouij qui la présente, M. M. Luc-Divies-Merson, Allouard, Langier et Louis Noël, et représente un groupe de 40 artistes dont la liste est remise au président de la Commission. M<sup>r</sup> Lecomte du Nouij donne lecture de leur protestation contre le projet de loi voté par la Chambre des Députés, et le privilège qu'il créerait au profit d'un seul artiste, dont le talent n'est pas en question, émettant le vœu qu'un semblable précédent ne soit plus institué.

Le président donne acte à la députation de sa protestation.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> Lintilhac la Commission décide d'aller samedi prochain 21 octobre faire visite aux collections Rodin, à l'hôtel Biron, au dépôt des Marbres et aux ateliers de Meudon.

M<sup>r</sup> Lintilhac déposera son rapport à la prochaine séance du Sénat, jeudi 26 et demandant sa mise à l'ordre du jour de la plus prochaine séance.

Le Secrétaire

Le Président

*(Signature)*

15 Oct. 16

Cher Monsieur,

J'aurais le vif regret de ne  
pouvoir me rendre au Sénat  
mardi 3<sup>m</sup>. C'est justement  
l'heure de réunion de l'Ac-  
adémie de Médecine et je suis

d'une commission à laquelle  
je ne joins ni dissens et d'artistes.

Vous connaissez mes sentiments  
sur l'affaire en question et je  
sais l'occasion pour les affir-  
mer à nouveau en y joignant  
l'assurance de mes excellents  
sentiments à votre égard

Votre dévoué  
Paul Richer

Olivier Merson -	Institut
Antonin Mercie	✓
Marquerte	✓
Laloue	✓
Souys Puech	✓
Verlet -	✓
D. Riches	✓
Guiffrey	✓
Babelon	✓
Girault	✓
Ch. Dubois	✓
Coutan	✓

Riches - academie de medecine -

Comite des Artistes Francais.

Poisseau  
 Allouard  
 Leconte de Noisy  
 Laugel  
 Louis Noel  
 Leon Glaize  
 Emile Renard

Stanislas Lami  
 E. Dame -  
 Lunel Poyet -  
 Schommer.

Dumilatre  
 Buland (Emile) graveur  
 Mouillard -  
 Pallerz -  
 Lafillee - architecte.

Emile Bernard arch.  
 Delaage. <sup>Mexico</sup>  
 Prozet sc.  
 Roumy. arch.  
 Aublet - nat.  
 Fugeron - ar.  
 Pommev Ballue.  
 Ballue - p.  
 Paul Menquin st.  
 Andre Boast - st.

Gyp. femme de lettres  
 Franklin Gout. medecin  
 Van Dresten. peintre

(1)

Aujourd'hui Messieurs  
de l'Institut, M<sup>r</sup> Leconte du Noüy  
accompagné de Messieurs

du ~~Comité des~~ Artistes Français  
se sont rendus devant la Commission  
Légitimale réunie spécialement au Luxembourg  
au sujet d'un <sup>projet de</sup> Musée Rodin dans un bâtiment  
de l'Etat, pour présenter une protestation  
sous forme de vœu dont voici la teneur:

(1) Messieurs, au nom de nos honorables  
Confrères, permettez nous de vous remercier  
de l'accueil que vous voulez bien réserver  
à des artistes qui viennent auprès de vous  
présenter les vœux qu'ils forment pour la  
solution du conflit qui nous divise, et  
défendre, si vous le permettez, les intérêts  
moraux et artistiques de notre école  
française.

La valeur, la notoriété, les titres et les honneurs  
de ceux qui patronnent notre démarche  
les mettent à l'abri de tous sentiments  
bas et mesquins, indignes d'eux, l'envie  
et la jalousie.

Il nous semble Messieurs que l'on 2  
pourrait simplifier la question qui nous  
amène ici, en laissant complètement de côté  
tout jugement artistique sur l'œuvre de M<sup>r</sup>  
Rodin pour ne s'occuper que de l'opportunité  
de l'attribution d'une propriété de l'Etat au  
profit d'un Musée personnel dans un moment  
où, tout notre esprit, tout notre cœur, sont  
tournés vers la frontière envahie.

Nous ne songeons pas à formuler la moindre  
critique sur le goût de ses partisans.

Nous nous contenterions simplement de  
demander aux représentants d'une Nation  
Républicaine, éprise de justice et d'équité  
de ne pas créer de précédent en approuvant  
une loi de privilège élaborée au profit d'un  
seul; de ne pas consacrer une loi d'exception  
surtout en ce moment, où tous les nôtres  
luttent et tombent avec vaillance, la bise  
sur le front, où l'avenir de notre Ecole  
est engagé, compromis peut-être! nous vous  
demandons d'attendre que le temps, ce  
grand justicier ait fait son œuvre de  
sélection.

Nous vous demanderons d'en revenir à l'ancien usage du stage de 10 ans avant d'entrer dans la gloire de notre célèbre Musée du Louvre, donnant ainsi exemple de justice pour tous.

De s'en tenir à ce fait à l'ordre du jour l'ouverture des nouvelles salles du Louvre contenant, ainsi que vous pouvez vous en convaincre en lisant les noms des plus grands artistes de notre époque, contenant les œuvres les plus célèbres qui viennent d'y entrer, après avoir supporté vaillamment les 10 années de stage obligatoire.

Pude, Carpeaux, Barye Chapu. Dubois Falguere, Guillaume Dalou.

quels exemples, Messieurs!  
nous ne doutons <sup>pas</sup> que votre  
décision sera prise en tout  
esprit de justice.

Le comte 24, Novif

Paris, le 16 Octobre 1916

SÉNAT

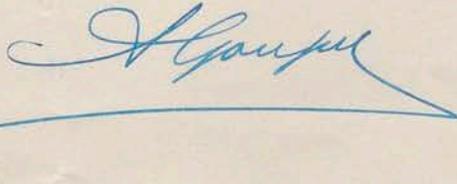
Monsieur le Président,

M. Mascuraud étant absent de Paris jusqu'à la fin de la semaine, il ne pourra assister à la réunion de la Commission de la Donation Rodin, à laquelle vous avez bien voulu le convoquer pour demain mardi, 17 courant

Je vous prie de vouloir bien l'en excuser.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire:



Monsieur le Président  
de la Commission de la Donation Rodin  
Palais du Luxembourg Paris